

Journée internationale des femmes 2009 :

LES FEMMES REVENDIQUENT DES ENGAGEMENTS CONCRETS POUR ELLES AUSSI

Montréal, le dimanche 8 mars 2009 – En cette Journée internationale des femmes, le Collectif 8 mars, formé de différents groupes de femmes et d'organisations syndicales québécoises, interpelle le gouvernement du Québec afin qu'il prenne des engagements concrets pour l'avancement de la situation économique des femmes. « Dans ce contexte de crise sans précédent, nous, représentantes du Collectif 8 mars, sommes très préoccupées : la trop lente progression des femmes vers l'égalité pourrait ralentir ou pire reculer! Nous avons d'ailleurs fait parvenir une lettre au premier ministre où nous lui adressons six grandes revendications. À ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse à nos demandes », de déclarer Mme Michèle Asselin, porte-parole du Collectif 8 mars et présidente de la Fédération des femmes du Québec (FFQ).

L'analyse différenciée selon les sexes

À quelques jours du dépôt du budget, le Collectif 8 mars demande d'abord à l'État québécois de respecter l'engagement qu'il a pris, en décembre 2006, lors de la présentation de la nouvelle *Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes* et du *Plan d'action 2007-2010*, soit d'incorporer l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) au sein de l'appareil gouvernemental. De plus, le Collectif interpelle le gouvernement afin qu'il intègre l'ADS dans le processus d'élaboration de son budget, à l'instar des quelque 60 pays qui l'ont déjà fait. L'ADS est un outil indispensable qui permet de connaître les effets distincts des politiques, programmes et mesures du gouvernement sur les femmes et les hommes, afin d'éviter les discriminations potentielles.

Création et maintien d'emplois pour les femmes

Le gouvernement doit privilégier des politiques interventionnistes qui permettent de créer et de maintenir des emplois décents, de qualité et bien rémunérés pour les femmes aussi! « L'accélération des investissements pour la réfection et le développement des infrastructures ne permettra la création d'emplois que dans des milieux de travail traditionnellement masculins. Nous sommes déçues que le gouvernement du Québec, dans son plan de crise présenté en janvier 2009, ait oublié les femmes et n'ait pas inclus des mesures spécifiques qui les soutiendraient en matière d'emploi », de dire Mme Asselin. En effet, en 2002, on ne recensait que 0,7 % de femmes au sein de la main-d'œuvre active dans le secteur de la construction. La proportion était également très faible dans les secteurs du transport, de la réfection des routes et des infrastructures.

Un système public de soins de santé

Des engagements clairs pour assurer la pérennité du système de santé dans le secteur public sont aussi réclamés par le Collectif 8 mars, alors que les pressions se multiplient pour y accroître l'apport du secteur privé. Les femmes sont des utilisatrices importantes de ce type d'infrastructures, entre autres, puisqu'elles sont plus souvent responsables d'assurer les suivis du bilan de santé de leurs enfants. De plus, elles constituent 80 % des travailleuses dans ce secteur d'activité. L'équité dans l'accès aux soins de santé, et ce, à l'intérieur d'un régime public et universel de santé, s'avère plus que jamais essentielle à préserver.

Pour une éducation juste et égalitaire

Le gouvernement doit revaloriser l'éducation publique. Il doit mettre en place des programmes éducatifs pour lutter contre le décrochage et l'abandon scolaires des filles et des garçons. Il

doit voir à l'implantation de programmes spécifiques en appui aux jeunes et aux adultes en formation requérant un soutien plus important, notamment les femmes cheffes de familles monoparentales. Le financement adéquat de l'enseignement postsecondaire est également une mesure indispensable pour assurer une éducation juste et égalitaire pour les femmes.

Le maintien de services publics de qualité

Malgré l'état actuel de l'économie québécoise, les représentantes du Collectif 8 mars insistent sur l'importance de maintenir les services publics à la population. Plus particulièrement, les services offerts aux personnes en difficulté, aux victimes de violence et aux femmes qui désirent se faire avorter. « La quête de la rentabilité et de l'efficacité ne doit pas se réaliser au détriment de l'accessibilité, pour les femmes, aux services publics et communautaires », d'ajouter Mme Asselin.

Une politique de conciliation travail-famille-études

Enfin, le Collectif 8 mars revendique l'implantation d'une véritable politique gouvernementale pour la conciliation des responsabilités liées au travail, à la famille et aux études, telle que promise en 2004 et conformément aux engagements gouvernementaux énoncés dans la *Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. Les femmes subissent souvent les contrecoups de la difficile conciliation famille-travail-études sur leur autonomie économique. Parmi les mesures réclamées dans le but de les aider à conjuguer les différents paramètres de leur vie, notons : la mise en place de mesures concrètes et habilitantes en milieu de travail; de services de garde plus adéquats en termes d'accessibilité, de coûts et de services; de périodes de congé rehaussées et de meilleures conditions pour étudier.

À propos du Collectif 8 mars

En cette journée internationale des femmes 2009, il reste beaucoup à faire et le Collectif 8 mars est déterminé à poursuivre son travail. Celui-ci est formé de la Fédération des femmes du Québec (FFQ), de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), de la Fédération autonome du collégial (FAC), de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), du Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) et du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ).

– 30 –

Pour information :

Stéfany Ranger, LCOM Communication, 514 393-3178, 1 877 393-3178; cellulaire 514 679-7583

Source :

APTS, Chantal Mantha, 514 236-9287
CSD, Jacques Désy, 514 231-1273
CSN, Michelle Filteau, 514 894-1326
CSQ, Claude Girard, 514 237-4432
FAC, Guy Desmarais, 514 848-9977 poste 235
FFQ, Stéfany Ranger, 514 670-7583
FIQ, Sandra Gagné, 514 796-5093
FTQ, Isabelle Gareau, 514 953-0142
SFPQ, Éric Lévesque, 418 564-4150
SPGQ, Sylvie Goupil, 514 213-4192